



raccordement EDF sur une habitation

Par **did86**, le **12/06/2019** à **18:55**

Bonjour, je suis propriétaire d'une ancienne ferme construite au 17ème siècle. Le raccordement électrique a été fait à partir d'un poteau situé sur le chemin d'accès à environ 40 mètres de mon terrain, et relié directement à une de mes dépendances. Le fil électrique est donc tendu entre le poteau et chez moi et passe au dessus du terrain de mon voisin. Si je veux faire installer une box internet, par exemple, il me faut l'autorisation de mon voisin selon l'installateur !

Ma question est : Au regard de la date de construction de ma maison (1672) EDF aurait-il du mettre un poteau près de chez moi pour éviter de passer au dessus du terrain de mon voisin ?

Existe-t-il une hauteur minimum pour les cables électriques ? et enfin puis-je exiger l'installation d'un poteau sans que ce soit à ma charge ?

Par **youris**, le **13/06/2019** à **19:26**

bonjour,

je ne vois pas le lien entre le réseau électrique et la connexion avec une box internet qui utilise le réseau téléphonique ou le réseau fibre.

il faut supposer que lorsque le branchement de votre maison a été réalisé, le voisin était d'accord pour le passage du cable électrique.

la distance minimale à respecter au-dessus du sol pour un conducteur électrique isolé est de 5 mètres.

salutations